

# République Française

*Renaud Dutreil,*

*Ministre des Petites et Moyennes Entreprises,  
du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales*

*décerne le label " Entreprise du Patrimoine Vivant " à*

**EMAUX BRESSANS JEANVOINE**

Le label "Entreprises du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant " un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ".



Entreprises du Patrimoine Vivant

*Liberté, Égalité, Fraternité*  
République Française

*Le ... 10 / 11 / 2006*

*Renaud Dutreil*

RENAUD DUTREIL

MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES